



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 Octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 13 octobre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de membres présents : **16**
Nombre de votants : **19**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Aurélia LAURENT.

Absents excusés : Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Cécile DRAUNET.

Absents non excusés: Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE.

Procurations : Raymond CAILLETON à Bernard BARAUD, Martine PEDROLA à Olivier POIRAUD, Cécile DRAUNET à Aurélia LAURENT.

Secrétaires : Olivier POIRAUD, Aurélia LAURENT

Préalablement à la séance du conseil Municipal, monsieur le Directeur du Centre d'accueil des demandeurs d'asile – L'Escale et sa collaboratrice de NIORT sont intervenus pour une présentation du contexte général juridique et social de l'accueil des migrants et pour la situation d'une famille Frontenaysienne dont ils ont une bonne connaissance du projet associatif et municipal local.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre dernier qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INVENTAIRE (délimitation et caractérisation) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

La CAN et la commune ont conclu une convention, approuvée par délibération du 8 septembre 2016, par laquelle la commune confiait à la CAN la réalisation de l'inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de son territoire.

Cette convention prévoyait les différentes actions mises en œuvre par chacune des parties :

CAN	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de l'inventaire qui sera confié à un prestataire extérieur (la CAN assurera le suivi technique et administratif du marché • Préparation des documents explicatifs pour la communication et l'information du public • Assistance de la commune pour la rédaction des différents courriers à adresser aux différents protagonistes • Participation possible aux réunions du groupe d'acteurs locaux • Dépôt des demandes de subvention • Restitution des différents documents sous format papier et/ou format informatique
COMMUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe d'acteurs locaux • Prise en charge des invitations des différents participants aux réunions • Prise en charge des éléments de communication • Prise en charge de 10 % du montant HT de la prestation (prestation extérieure + coût de gestion et suivi mis en place par la CAN), le montant de l'étude étant estimé à 21 339.00 € TTC

La Communauté d'Agglomération du Niortais ayant obtenu des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) permettant de couvrir la totalité du montant de l'étude, ainsi que l'essentiel du coût de la prestation de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la gestion et le suivi technique et administratif de l'inventaire des zones humides, **il ne sera pas demandé de participations financières aux communes.**

Cette précision nécessite la signature d'un avenant à la convention. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SUPPRESSIONS DE SUPPORTS BUDGETAIRES DE POSTES NON UTILISES AU 01.11.2017

Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, réuni le 5 septembre dernier, a émis un avis favorable à la demande de suppression des supports budgétaires de postes non utilisés suivants :

Poste	Temps de travail	Motif de la suppression
Agent de maîtrise	29.5/35 ^{ème} annualisé	L'agent occupant précédemment ce poste a

		bénéficié d'un avancement au grade d'agent de maîtrise principal au 01.08.2017
Adjoint technique	35/35 ^{ème}	L'agent occupant précédemment ce poste a bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au 01.08.2017
Adjoint technique	35/35 ^{ème}	L'agent occupant précédemment ce poste a bénéficié du droit à la retraite par anticipation au 01.07.2017 et a été remplacé par un agent en contrat CAE
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	30.80/35 ^{ème} annualisé	L'agent occupant précédemment ce poste a bénéficié d'un avancement au grade d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe au 01.08.2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ces postes au 01.11.2017.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'UNE COMMANDE DE DECORS LUMINEUX

Lors du vote du budget 2017, il était entendu que la commission animation culturelle bénéficiait d'un crédit pour l'organisation de la « fête des lumières » en fin d'année.

Monsieur le Maire, après l'étude faite par la commission a passé commande auprès de l'entreprise DECOLUM pour un montant HT de 3 367.55 €, soit 4 041.06 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0114 – voirie communale – article 2188 – autres immobilisations corporelles. Cette somme peut être retirée de l'article « fêtes et cérémonies », par décision modificative.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACHAT DE VEHICULE

Le budget 2017 prévoit l'achat d'un véhicule pour les ateliers municipaux. Plusieurs propositions sont parvenues en Mairie :

	Véhicules neufs				
	1	2	3	4	5
Type de véhicule	BERLINGO HDI 100	BERLINGO HDI 100	BERLINGO VTS 95	BERLINGO VTS 95	BERLINGO VTS 95
carburant	DIESEL	DIESEL	ESSENCE	ESSENCE	ESSENCE
Cv fiscaux	5	5	8	8	8
Places assises	3	2	3	2	3
Porte latérale coulissante	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
accessoires	PACK SECURITE + TAPIS	PACK SECURITE + TAPIS	PACK SECURITE + TAPIS	GRAVAGE	PACK SECURITE + TAPIS
kilométrage	0	0	0	0	0
Prix TTC	13 997.00	14 544.00	12 470.00	14 301.76	13 120.00

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition retenue par la commission le 9 Octobre dernier, soit la proposition numéro 3 (BERLINGO VTS 95 essence, 8 CV, avec pack sécurité + tapis) pour un montant de 12 470.00 € TTC.

Cet achat serait affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel - article 2182.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACHAT DE MATERIELS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux achats suivants :

Pour l'école maternelle :

Achat de mobilier scolaire : 6 tables 6 chaises Une armoire haute Hêtre	6 X (82.60 + 0.53) = 498.78 € HT 6 x (54.10 + 0.21) = 325.86 € HT 1 x (365.20 + 8.00) = 373.20 € HT Total TTC = 1 437.41 € TTC	DELAGRAVE
Achat de jeux de cour (table + banc hexagonal)	435.00 € HT 522.00 € TTC	MANUTAN COLLECTIVITES
Total commande école maternelle	1 959.41 € TTC	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à ces achats et de les affecter en section d'investissement – opération 0129 – article 2184 – mobilier

A la demande d'un conseiller municipal, un récapitulatif des achats en matériel pour les écoles depuis le début du mandat sera présenté prochainement au conseil municipal.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Pour l'école élémentaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de deux TBI de marque PROMETHEAN.

FOURNISSEUR	DESCRIPTIF	COUT HT pour les 2 TBI	COUT TTC
TECODATA	TBI Prométhéan Projecteur Prométhéan Installation et paramétrage	6 570.00	7 884.00
PRO INTERACTIVE	TBI Prométhéan Projecteur Prométhéan Installation et paramétrage	7 222.60	8 667.12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise TECODATA pour un montant de 7 884.00 € TTC

Cet achat serait affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Pour les écoles élémentaire et maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de 2 ordinateurs portables :

Fournisseur	descriptif	Prix HT	Prix TTC
TECODATA	2 PORTABLES HP 250 G5 GARANTIE 3 ANS	1 064.26	1 277.11
MANUTAN	2 PORTABLES ACER EXTENSA 2540 GARANTIE 2 ANS	901.96	1 082.35
MARCIREAU	2 PORTABLES GARANTIE 1 AN	1 136.04	1 363.25

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise TECODATA, pour un montant de 1 277.11 €, le matériel étant garanti 3 ans.

Cet achat serait affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Pour l'école élémentaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de panneaux de sport pour aménager la cour de l'école :

Fournisseur	descriptif	Prix HT	Prix TTC
MANUTAN	But multisports acier peint largeur 3.05 m garantie 2 ans (x2)	2 484.00	2 980.80
KASO JEUX	But multisports largeur 3.00m	2 430.00	2 916.00

Ces buts pourraient être installés et scellés par les services techniques communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 2 980.00€ TTC.

Cet achat serait affecté en section d'investissement – opération 0150 – groupe scolaire – article 2188.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Pour la cuisine centrale :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'une imprimante.

fournisseur	descriptif	Prix HT	Prix TTC
TECODATA	Imprimante multifonction Brother DCP-L2540DN Installation et paramétrage compris	179.00	214.80
MANUTAN	Imprimante multifonction Brother DCP-L2540DN Installation et paramétrage non	155.03	186.04

	compris		
--	---------	--	--

Monsieur Le Maire, considérant que l'entreprise TECODATA entretient le matériel informatique de la commune et que son offre comprend l'installation et le paramétrage, de confier cette commande à TECODATA, malgré le prix plus élevé de son offre.

Cet achat pourra être affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour la Mairie :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a demandé à l'entreprise TECODATA de lui faire une offre pour l'achat d'un microphone sans fil.

Le devis s'élève à 283.00 € HT, soit 339.60 € TTC.

Cet achat pourra être affecté en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TARIFICATION DES DEPASSEMENTS D'HORAIRE DE LA GARDERIE MUNICIPALE

La commission scolaire ne s'étant pas réunie préalablement, cette question est reportée à une date ultérieure.

SIGNATURE D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN SANITAIRE PUBLIC AU LOGIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le cahier des charges concernant l'aménagement d'un sanitaire public au logis. Les travaux étant évalués à 60 000.00 € HT, une proposition a été demandée, sur la base de ce cahier des charges, à l'architecte Arnaud LOIZELEUR de H +artefact.

L'offre s'élève à

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché qui s'élève à 10 735.00 € HT, soit 12 882.00 € TTC et d'inscrire la dépense sur l'opération 0160 – article 2031 – frais d'études.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

GRATUITE SALLE POLYVALENTE – ADEPAPE 79

L’ADEPAPE 79 sollicite la gratuité de la salle polyvalente le 3 décembre prochain pour y organiser un arbre de Noël destiné aux enfants de l’aide sociale à l’enfance et de leurs adhérents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de gratuité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCUEIL PAR LA COMMUNE D’UNE FAMILLE MIGRANTE

SITUATION :

La famille B. est une famille albanaise logée et suivie à Frontenay par le CADA depuis près d’un an. Après une intégration sans problèmes (scolarisation de deux enfants, apprentissage du français, participation à la vie locale) cette famille arrive en fin de droits de protection et n’a plus de solution pour son hébergement et son accompagnement à partir du 6 novembre. Elle peut légalement être expulsée sur simple décision de Mme la préfète mais peut aussi être « tolérée » et obtenir des autorisations de séjour si elle fait preuve de constance dans ses efforts d’intégration.

Le couple désire vivre à Frontenay durablement et tout faire pour s’intégrer. La famille est soutenue par un collectif Frontenaisien qui va se constituer en association pour organiser les aides si la Commune se positionne comme ses voisines de Bessines ou Magné et offre un hébergement à titre gratuit (pour une durée et des conditions à préciser).

Dans l’attente d’une association spécifique, ASSOLMA se propose de trouver une solution logement (l’actuelle où une autre) à M. et Mme B. (et à leurs 3 enfants) et de leur fournir l’accompagnement que le CADA va interrompre. Cette solution transitoire permettrait à la municipalité, si elle le décide, d’anticiper la rénovation du petit appartement annexe du Logis (aucun autre logement n’étant libre). Après 4 mois de travaux suivis et certifiés par un architecte, le logement pourrait être mis à disposition de l’Association par convention en échange de la participation –en premier lieu celle de la famille concernée – au gardiennage et à l’entretien du Logis. Le coût estimé du projet est de l’ordre de 40000 euros disponibles dans le budget au titre de l’entretien des bâtiments communaux. Des aides à l’association ou à la famille pourraient aussi être demandées à la Commune ou à son CCAS (qui dispose également d’une confortable réserve budgétaire), aucune décision ne pouvant être prise sans étude et décision institutionnelle préalable.

Un cahier des charges de ce projet de solidarité préciserait les engagements de la famille et de l'association au moment de la convention avec la Commune pour la mise à disposition du logement.

L'ensemble du projet ferait aussi l'objet d'une validation juridique avant convention afin de délimiter les responsabilités.

PROPOSITION AU CONSEIL :

La Commune engage la rénovation du petit appartement de l'aile gauche du logis et le met à disposition d'une association de solidarité dont l'objet vise l'accueil des familles migrantes et/ou en difficulté. Cette mise à disposition s'effectue dans les conditions d'une convention bornée dans le temps et dans le respect des principes juridiques et légaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

POUR : 15

CONTRE : 1

ABSTENTION : 3

La séance se termine à 22 h 30.